

Procès-verbal du Conseil général N° 13 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 14 septembre 2023 à 20h
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Michel Jeanneret (PLR), président

Ordre du jour :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **En remplacement de M. Steve Huguenin-Elie, démissionnaire, nomination d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod ;**
6. **Adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortailod et Milvignes ;**
7. **Informations du Conseil communal ;**
8. **Divers et réponses aux questions écrites.**

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance. En remarque préliminaire, il demande à chacun de bien vouloir couper les téléphones portables.

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 20. Müller Alexandra (PLR) |
| 2. Bondi Eraclide (VEL) | 21. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 3. Brunko Pascal (PS) | 22. Porret Nicole (PLR) |
| 4. Cavaleri Vincent (VEL) | 23. Robyr Michel (PLR) |
| 5. Conte Véronique (PLR) | 24. Rochat Lionel (VEL) |
| 6. Ducommun Jean-Patrick (PLR) – suppléant | 25. Rochat Olivier (VEL) |
| 7. Gaudio Thomas (PS) | 26. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 8. Hauer Stéphane (PLR) – suppléant | 27. Rügger Gustavo (PS) |
| 9. Hosner Jürg (PLR) | 28. Sansonnens Michel (PS) |
| 10. Hübscher Urs (PLR) | 29. Schneider Laurent (PLR) |
| 11. Javet François (PLR) | 30. Soltermann Célia (PLR) |
| 12. Jeanneret Michel (PLR) | 31. Straubhaar Anneline (PS) |
| 13. Küng Imane (PLR) | 32. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 14. Landino Debora (PLR) | 33. Vogel Jérôme (PLR) |
| 15. Landino Gino (PLR) | 34. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 16. Léchet Ruth (PLR) | 35. Weder Gilles (PVL) |
| 17. Mamin Vincent (PLR) | 36. Zesiger Thierry (VEL) |
| 18. Moll Pierre (PLR) | 37. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 19. Monnier Damien (VEL) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| 1. Billant Michel (PLR) | 3. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Loeffler Sébastien (CL) | 4. Pirelli Luca (VEL) |

Absent-e-s :

1. Foresti Luigi (PLR)

Siège vacant : 1

En conséquence, la majorité absolue est de 19 et la majorité des 2/3 de 25.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Darbellay Claude (PS), président
- Haenseler Christian (PLR), vice-président
- Félix Olivier (PLR), secrétaire
- Mamin Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Hadorn Philipp (VEL), membre

CL : candidats libres
PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

PVL : parti vert'libéral
VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Monsieur le président du Conseil général donne lecture d'un courrier émanant du Comité en faveur de la fusion « OUI à Basse-Areuse » :

« Message aux conseillers généraux et aux conseillères générales

Chères et chers membres des Conseils généraux des Communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes,

Nous vous soumettons cette lettre afin de vous rappeler combien cette fusion de nos trois communes est importante pour notre avenir commun, et combien elle s'inscrit dans un futur logique.

Les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes sont depuis des années confrontées à de nombreux défis. Les défis sont autant politique, qu'administratif. Il est urgent de doter nos communes des outils nécessaires, afin de pallier la complexification des tâches servant à fournir des prestations de qualité à l'ensemble des habitantes et habitants de nos communes.

L'avenir nécessite que l'on unisse nos forces autour d'un avenir commun. Les chantiers à venir sont conséquents, nous devons alors tout mettre en œuvre afin d'investir et d'encourager l'innovation. Le projet de fusion prévoit des investissements nets de plus de 84 millions de francs pour la période de 2022 à 2026, contre les 46 millions investis par nos trois communes lors de la période 2017 à 2021. Ces investissements sont gages d'optimisme pour les défis majeurs de notre siècle, la mobilité, la rénovation du parc immobilier, l'aménagement du territoire, la qualité des infrastructures et services, etc.

L'avenir nécessite une commune financièrement stable, prête à surmonter les situations les plus difficiles. L'analyse financière faite par les experts comptables de BDO démontre la complémentarité de nos communes. Boudry dispose de contributions importantes à l'impôt des personnes morales, tandis que Cortaillod et Milvignes disposent d'un tissu contributif à l'impôt des personnes physiques plus important. L'analyse financière est voulue prudente et pessimiste, dans le but de prendre en considération les scénarii les plus désastreux ou funestes, malgré cela, l'analyse recommande un point d'impôts de l'ordre de 63%. Ceci est une très bonne nouvelle pour notre future commune, qui se veut attractive. Nous devons tenir compte du sérieux de l'analyse et de ses contributeurs.

Pour finir, l'avenir nécessite des projets concrets, en vue d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Le rapport de fusion prévoit bon nombre de projets et idées dans ce sens, il tient compte de l'avis de la population par le biais de sondages ou de cafés participatifs. Assemblées citoyennes, points de contact communaux dans chaque ancienne commune, développement de la politique de l'enfance et des seniors, un meilleur encouragement de la construction d'appartements protégés, etc.

Nous appelons les conseillers généraux et les conseillères générales, qui ne seraient malgré tout pas convaincus par les arguments en faveur de cette fusion, à ne pas s'opposer à ce que le peuple puisse avoir son mot à dire. Nous appelons ces élu(e)s à s'abstenir et faire campagne en faveur du non, afin de laisser le peuple trancher. Le projet de fusion « Basse-Areuse » a nécessité beaucoup de ressources financières et humaines. L'argent du contribuable se doit d'être respecté, et ce travail de longue haleine d'être amené jusqu'aux urnes, le 26 novembre prochain. Nous vous remercions de votre intérêt.

Comité en faveur de la fusion « OUI à Basse-Areuse », le 14 septembre 2023,

Alex Ferreira, président ; Véronique Conte, vice-présidente ; Anneline Straubhaar, secrétaire ; Stéphane Bondallaz, secrétaire ; Paul Lüthi, trésorier ; Christiane Vogel ; Elvira Buschini ; Gustavo Rüegger ; Jean-Michel Petermann ; Jean-Pierre Kneubuhler ; Olivier Rochat ; Philippe Donner ; Silvia Rodriguez Cavaleri ; Thierry Zesiger. »

3. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil général, pleinement conscient que les propos du rapporteur de la Commission financière ne sont, en général, pas un moment de franche rigolade, je me suis permis, lors de notre dernier Conseil, de vous présenter un rapport en vers ! Ai-je réussi à vous arracher un sourire ? Peut-être ? Or, qu'elle ne fut pas ma surprise à la lecture du procès-verbal de constater que la forme avait changé ; mon modeste poème versifié, transmis à l'Administration, était devenu un texte banal, tapé au kilomètre.

Je me suis posé la question du pourquoi.

1. L'économie de papier ; il est vrai qu'en la forme classique, le texte eût été plus long !
2. La brève panne de la touche « à la ligne » sur l'ordinateur de la Commune !
3. L'explication aussi classique que fréquente : « On a toujours fait comme ça » !

J'avoue que mon explication préférée est que la personne qui a saisi le texte, sensible à la poésie et disciple de Baudelaire, a voulu innover et rédiger « Le Petit Rapport en prose » Bravo ! S'il me prenait à nouveau fantaisie d'essayer de vous surprendre, j'aimerais beaucoup que mes propos fussent rapportés fidèlement, à la fois sur le fond, mais aussi la forme. »

L'adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est mise au vote et acceptée par 30 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de M. Steve Huguenin-Elie, démissionnaire, nomination d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de Mme Anneline Straubhaar.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Anneline Straubhaar est élue tacitement.

6. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortailod et Milvignes

Monsieur le président, Michel Jeanneret (PLR) : « Avant d'ouvrir la discussion sur ce sujet, je tiens à rappeler à toutes et à tous que ce soir, c'est un oui ou c'est un non ou éventuellement une abstention. Il n'y a pas de modifications, d'amendements du texte proposé. C'était, le cas échéant, avant qu'il fallait le faire dans le cadre des groupes de travail, du bureau du Copil ou du Copil lui-même. Donc ce soir, c'est oui, c'est non ou on s'abstient. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres du groupe PLR ont étudié le rapport avec toute l'attention qu'il faut. La très grande majorité du groupe a décidé de soutenir ce soir l'adoption de cette convention de fusion avec Boudry et Milvignes en vue de créer la nouvelle commune de Basse-Areuse.

Le PLR félicite et remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies pendant des années pour l'élaboration de ce rapport et de la convention de fusion.

Les points qui ont paru particulièrement positifs pour les membres du groupe sont les suivants :

- Dans la nouvelle commune, l'entité « Cortailod » est maintenue. Les activités et l'engagement des sociétés locales pourront continuer à animer la vie locale comme elles le font d'ailleurs depuis fort longtemps avec brio. Merci à elles.
- L'agrandissement de la Commune lui permettra de se doter, dans certains domaines, de spécialistes qui apporteront à coup sûr un plus dans la gestion des dossiers communaux qui deviennent de plus en plus complexes. L'optimisation des services devra aussi permettre une amélioration de ceux-ci pour un coût maîtrisé. C'est notre population qui va en profiter.
- Autre point positif, la fusion, par la professionnalisation du Conseil communal et la diminution, proportionnellement à la population, du nombre de membres du Conseil général, permettra de diminuer les problèmes récurrents liés à la difficulté de trouver du personnel politique tant pour l'exécutif que le législatif.
- La complémentarité des revenus fiscaux des trois communes est aussi un gage pour une meilleure stabilité en cas d'évolution quelque peu turbulente de la conjoncture économique. On peut voir venir avec cela. La corde à trois fils rompt plus difficilement.
- Le plan d'investissements prévu pour la prochaine législature montre que la vision de cette nouvelle commune est résolument tournée vers l'avenir. Une commune avec cette taille et cette dynamique retrouvera ainsi un poids nouveau face au Canton.

- Les écoles, un sujet qui pèse et qui fâche à Cortaillod, va trouver avec la fusion un chemin de réconciliation et permettre, à terme, à nos enfants de ne plus vivre des psychodrames quand il s'agit d'aller à l'école secondaire par exemple.
- Finalement la baisse d'impôts à 63% permettra de soulager aussi un peu les charges sur les habitants et témoigne d'une volonté d'avoir une gestion rigoureuse des dépenses pour pouvoir maintenir ce taux sur la durée.

Cependant, le PLR veut aussi rendre attentif la population et les futures autorités à un certain nombre de dangers qu'il s'agira de sécuriser dans le montage de Basse-Areuse et dans sa gouvernance. Parmi ceux-ci le PLR relève :

- La représentation des 4'800 habitants de Cortaillod dans la commune fusionnée est un danger qu'il ne faut pas sous-estimer tenant compte, aussi, du fait que Cortaillod est la plus petite mariée des trois ! Un représentant minimum, ce n'est pas beaucoup.
- Un gros budget, 0.1 milliard, beaucoup de personnel. Il faudra rester rigoureux dans la gestion des finances communales et avoir aussi un œil critique sur l'élaboration des budgets de Basse-Areuse. Le maintien du coefficient fiscal promis nécessitera d'avoir un budget adapté.
- Cortaillod devra exister dans la nouvelle commune et la perte de lien entre l'administration, respectivement le politique, est un point qui fait souci aussi.
- L'assise financière de Boudry paraît aussi un peu précaire ou, exprimé autrement, sa période de convalescence est juste entamée, pour inspirer une totale confiance.

Le groupe PLR a soutenu l'élaboration de ce projet dans les deux précédents scrutins (étude de faisabilité et élaboration du présent rapport et de la convention qui va avec). Le rapport présenté sur lequel nous devons nous prononcer ce soir nous semble réalisable avec les points d'attention que je viens de mentionner. Compte tenu de l'importance de ce vote, qui sera irréversible et tournera une page de l'histoire de Cortaillod dès 2025, le oui que nous voterons ce soir permettra à la population de se prononcer pour ou contre la fusion. Même si les avis sur le nom choisi sont assez partagés, ce soir le PLR dira « Vive Basse-Areuse, vive Cortaillod ». Merci. »

M. Olivier RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir nous allons voter sur un sujet particulièrement important. Pas seulement pour nous les Carcoies, mais aussi pour les Boudryens, les Perchettes, les Bôlois ou les Roille-Bots. Le vote, que chaque Conseil général va faire ce soir, va avoir inexorablement des conséquences pour l'avenir de nos trois communes. Si une seule commune refuse de soumettre le projet au peuple, c'est le statu quo. La question que nous devons tous nous poser ce soir n'est pas « est-ce que je suis favorable à cette fusion, est-ce que le coefficient fiscal me convient ou bien est-ce que j'aime le nom de cette nouvelle commune ? » Non, Mesdames, Messieurs, la vraie question que nous devons nous poser est la suivante. Pour un sujet d'une importance aussi capitale, n'est-il pas indispensable que la population s'exprime dans les urnes. Chez les Verts, nous ne sommes pas favorables à l'unanimité à la fusion. Mais nous sommes une grande majorité à penser que cette question ne relève pas de notre responsabilité et que c'est au peuple de s'exprimer.

Pour rappel, les démarches pour une fusion ont débuté en 2015. Et depuis, on ne compte plus les heures passées à travailler autour de ce projet. Nous avons voté, il y a plus d'un an, un crédit important pour une étude de faisabilité. Le rapport de fusion est sérieux, clair et montre que le projet de fusion tient la route. Allons donc en avant et donnons confiance à la population pour prendre la bonne décision bientôt. Je vous remercie de votre attention. »

M. Gustavo RÜEGGER (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, nous aussi au sein du parti socialiste avons débattu sur le sujet et on est majoritairement pour le oui, mais ce n'est pas l'unanimité. Je parle en mon propre nom. J'imagine que vous êtes au courant, je fais partie du Copil, je fais partie du comité pour le oui. Ce n'est que mon avis, mais quelque part ce n'est pas très important ce soir. Ce soir, ce qui est important vraiment, c'est de respecter le travail qui a été fait par le Copil, par les groupes de travail, par nous tous, on a tous plus ou moins participé aux groupes de travail, par la population qui a participé aux sondages, qui a assisté aux cafés participatifs. Ce que l'on nous demande aujourd'hui, c'est tout simplement de laisser le peuple, les citoyens, décider.

Je suis très content d'apprendre que le parti PLR, majoritaire dans notre Commune, est plutôt d'accord avec cette fusion. Juste rappeler qu'on représente le peuple, mais qu'on ne se substitue pas au peuple, donc on va laisser au peuple décider. Merci. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai la prétention d'être encore assez saint d'esprit et je n'ai pas abusé du fruit des Milvignes. Je veux aussi faire une intervention pour expliquer mon choix personnel (définition du Petit Robert : Personnel : qui concerne une personne, qui lui appartient en propre).

En effet, ce soir, j'ai décidé de m'abstenir sur cette votation. J'aimerais bien avoir un aéroport dans ma commune, deux tunnels d'autoroute, trois châteaux et quatre gares mais je vais quand même m'abstenir. Ce n'est pas la position d'un vieux chnoque (Petit Robert : chnoque: imbécile), d'un conservateur qui n'accepte pas le progrès, d'un gars qui pense qu'à sa chaise au Conseil général et pas à la génération future mais bien plutôt une vraie vision d'avenir pour un Cortaillod sain et assez libre où il continue à faire bon vivre dans une région du Littoral Ouest qui est boostée économiquement.

Les soucis pour la gestion de notre Commune sont en effet nombreux. Parmi ceux-ci on peut citer :

- la très lourde charge qui pèse sur nos conseillers communaux qui font un travail presque bénévole ;
- la difficulté de trouver du personnel politique ;
- la complexification croissante dans l'administration tant au niveau juridique que technique ;
- la difficulté à suivre et à faire avancer les investissements choisis et votés par notre assemblée.

Le rapport qui nous est soumis ce soir fait état de ces difficultés, et d'autres, sans trop de complaisance d'ailleurs. Cependant, à mes yeux, la solution fusion n'est pas forcément la meilleure des réponses. Les points suivants que j'énumère de façon non exhaustive me laissent un petit peu dubitatif :

- Il n'y aura que peu d'économies dans le fonctionnement de la nouvelle commune, le nombre d'équivalent plein temps du personnel qui reste le même, les effets d'échelle dans les achats qui sont relativement modestes. Le rapport est assez clair sur ce point mais cela reste quand même une légende qui est tenace. Je ne crois pas que on puisse dire « Basse-Areuse vaut bien une balayeuse ».
- Certes, on n'aura que 41 membres au Conseil général, top la politique se fera toute seule sauf que ceux qui seront élus auront deux ou trois fois plus de dossiers à étudier et les ordres du jour des commissions seront un peu plus fournis. Ce n'est déjà pas facile pour les gens qui ont des charges familiales et/ou professionnelles de s'engager aujourd'hui, je pense que ce ne sera pas forcément plus facile à l'avenir. Bon OK on devra en trouver trois fois moins. Mais pour le Conseil communal, là au moins, on aura le choix. Pas sûr ; il faudra mettre entre parenthèses son travail ou ses affaires pendant quatre ans pour servir sa commune et après. C'est des fois plus facile à faire quand on a 60 ans avec une législature qui finit à 64 ans – il reste une année jusqu'à l'âge de la retraite – qu'à 35 ans. Il n'y aura pas chaque fin d'année une place au Conseil d'Etat à reprendre pour tous les conseillers communaux des communes fusionnées du canton. Mon expérience politique m'a montré qu'on peut être conseiller communal d'une commune fusionnée et ne pas vraiment maîtriser certains dossiers ou tout au moins ne pas avoir pris le temps de les maîtriser.
- Doublement des investissements, c'est le top ! Fusion égal argent à profusion ! Si on y regarde de plus près, je pense qu'il est prudent d'être attentif. En effet, le rapport mentionne des investissements pour la première législature de 84 mio sans en mentionner directement la destination et l'utilisation. Bon OK, les quinze conseillers communaux ont dû bien réfléchir et j'espère que dans cette somme il y aura bien 60 millions pour le seul village de Cortaillod. Bon là, j'exagère un peu mais pas complètement. En effet, le rapport mentionne des dettes actuelles nettes de 5'500 fr. par habitant à Boudry, de 5'100 fr. à Milvignes et de 2'300 fr. à Cortaillod. Le 1^{er} janvier 2025, la dette des habitants de Cortaillod va, en un baiser de Nouvel-An, passer de 2'300 fr. à 4'600 fr., soit faire fois deux. 4'600 fr. étant la dette par habitant de Basse-Areuse au moment de sa création. Autrement dit, la dette pour les citoyens de notre beau village va augmenter de plus de 10 millions sans contrepartie. De plus, après cette euphorie des quatre premières années, on aura atteint l'endettement maximum autorisé par le Canton et il faudra diminuer drastiquement les investissements, sinon Neuchâtel ne sera pas trop content. J'aurais bien aimé connaître combien Cortaillod seule pourrait investir pour arriver à cette même limite. Basse-Areuse vaut-il bien 10 millions ?
- Bon, pour dépenser ces 84 mio, il y aura de sûr au moins un valeureux Carcoie qui va tenter de ramener quelques millions sur Cortaillod. On est avec toi. OK il n'y a pas de risque, on devrait avoir au moins cinq représentants de Cortaillod dans le nouveau Conseil général. Espérons que ce ne soit pas que ceux qui ont reçu des vestes lors des dernières votations cantonales suite à un vote assez régionaliste.

Une dernière petite chose qui m'incite à m'abstenir ce soir : la fusion n'a pas le monopole de la voix citoyenne. On n'a pas besoin de fusionner pour faire des assemblées citoyennes. D'ailleurs, on a déjà, en quelque sorte, commencé à Cortaillod avec les cafés citoyens et la soirée PAL en 2023.

Jusqu'à-là, c'est un discours d'un vieux schnoque mais je pense qu'en lisant bien le rapport, il est fait aussi mention d'alternatives à la fusion, qui peuvent d'ailleurs être un chemin vers une fusion à long terme. Dans ce rapport, donc cela valait vraiment la peine de le payer et de l'avoir ainsi, il est fait mention des collaborations possibles. En intégrant ces alternatives, je proposerais trois pistes d'avenir pour Cortaillod et sa région:

1/ Création, de ce que j'appellerais, d'un Espace Economique du Littoral Ouest ! C'est la mise en commun de services entre des communes qui peuvent être Milvignes, Boudry mais pourquoi pas la Grande Béroche voire même Neuchâtel, mise en commun sous la gestion opérationnelle des administrateurs communaux (donc PAS sous la forme de syndicats qui sont ingérables). Je verrais bien ici par exemple :

- les services financiers, toutes les communes ont le même plan comptable, à savoir MCH2. Si on a un malade ou un problème technique, les collègues sont là.
- Un autre service qui pourrait certainement assez rapidement être mis en commun, c'est la sécurité publique avec des communes qui définissent leurs priorités locales.
- Les services techniques, oui tiens les services techniques : si on veut engager un architecte et/ou un ingénieur civil et/ou un conducteur de travaux et/ou un ingénieur en systèmes énergétiques est-ce qu'ils auront assez de travail sur Basse-Areuse, certainement moins que sur l'ensemble du Littoral Ouest en tout cas.
- Pourquoi pas un service d'entretien des routes et des espaces verts.
- Un petit service juridique

On ne fait pas tout en 2024, mais on commence en 2024.

2/ On augmente un peu la rémunération des conseillers communaux, cela leur permet de prendre un peu plus de recul par rapport à leur travail « séculier » et/ou d'engager sur certains dossiers un conseiller personnel (avec des modalités à définir dans un règlement à créer bien sûr).

3/ Finalement, on demande aux médias de lancer une campagne sur le « bonheur » d'être engagé politiquement dans son village. Il me semble que je rencontre dans ce Conseil général, par exemple lors de la soirée récréative, beaucoup de gens qui prennent plaisir à faire leur tâche, cela devrait se savoir un petit peu plus.

Mais, je suis d'accord, c'est au peuple de décider. Donc, si vraiment le projet ne passe pas devant le peuple en novembre, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse, je crois qu'il y a un plan B. Ne confondons pas, c'est pour la planète qu'il n'y en a pas ! Merci. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, j'ai envie de répondre à Philippe Amez-Droz. Je trouve un peu dommage, comme je l'ai dit avant, de faire un argumentaire pour le oui ou pour le non, même s'il faut justifier son vote. Mais, je ne veux pas commencer à te répondre. Si tu as envie de continuer, quand tu veux, on boit un verre et on discute quelque part de tout cela. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous êtes appelés ce soir à vous prononcer sur le projet de convention de la fusion de notre Commune avec celles de Boudry et de Milvignes. C'est certainement la décision la plus importante à prendre lors de cette législature.

Ce projet a été lancé suite à l'initiative de quelques conseillers généraux de Boudry et de Cortaillod ainsi qu'à une motion adoptée par le Conseil général de Milvignes. Après un premier rapport portant sur l'opportunité de lancer un processus de fusion, suivi d'une étude de faisabilité, le Conseil général a accepté au printemps 2022 de lancer la phase opérationnelle qui a abouti à l'élaboration du projet de la convention.

Un comité de pilotage composé de représentants des législatifs et des exécutifs a accompagné l'ensemble du projet. Ce comité a souhaité entendre l'avis du plus grand nombre lors de l'élaboration du projet soumis au vote ce soir. Plusieurs groupes de travail formés de représentants des autorités des trois communes et de membres des administrations ont discuté des prestations et de l'organisation à mettre en place. Deux sondages auprès de la population et un auprès du personnel ainsi que deux cafés participatifs ont permis d'entendre les attentes et les craintes de la population et du personnel.

Pour le Conseil communal, la fusion est nécessaire car elle offre des opportunités réelles d'amélioration des prestations à la population. Les communes font face aujourd'hui à de nombreux défis dans de nombreux domaines comme par exemple la mobilité, l'énergie, le vieillissement de la population ou l'accueil des jeunes enfants. Les questions à traiter sont de plus en plus complexes et nécessitent des compétences techniques et juridiques de plus en plus pointues. Une fusion permet de répondre ensemble à ces défis et de disposer du personnel compétent nécessaire pour accompagner le Conseil communal dans la mise en œuvre de ses projets.

Avec plus de 20'300 habitants, Basse-Areuse serait la troisième commune du canton. Le nombre d'habitants n'est pas un but en soi, mais il donne une légitimité certaine dans les relations avec le Canton, avec les syndicats intercommunaux et avec les prestataires de services. Basse-Areuse, c'est aussi plus de 8'000 places de travail, la plus grosse commune viticole du canton et 1'400 ha de forêts pour ne citer que quelques exemples.

Le personnel actuel des trois communes sera repris au sein de la nouvelle entité. Les acquis, à savoir la valeur nominale des salaires, l'ancienneté et le taux d'activité, sont garantis. Les fonctions, par contre, seront adaptées à la structure et aux besoins de la nouvelle commune.

Les services seront répartis dans les cinq localités afin de maintenir le contact et la proximité avec la population. Le siège de l'administration n'est pas encore défini. Il ne s'agit en fait que d'une adresse postale. Il sera désigné par les nouvelles autorités lors de la répartition des services dans les cinq localités en fonction de la place disponible et des besoins de la population.

Le Conseil général, composé de 41 membres, sera élu à la proportionnelle. Comme le permet la loi cantonale, un siège est garanti à chaque commune durant la première législature. J'ajouterais ici que dans tous les projets de fusion, il n'y a jamais eu besoin de recourir à cette disposition et toutes les communes ont eu un nombre de sièges supérieur à ce siège unique. Le Conseil communal composé de cinq membres sera élu par le Conseil général au mode majoritaire. Le taux d'occupation des membres du Conseil communal est fixé à 100% durant la première législature.

Le coefficient fiscal proposé est fixé à 63. Il a été déterminé sur la base d'une analyse approfondie de la situation financière des trois communes et des perspectives financières à venir. Quelques constats par rapport à ce coefficient. En premier lieu, la situation financière est bonne dans les trois communes qui présentent toutes des résultats positifs dans leurs comptes 2022, mais également dans les comptes antérieurs. Des augmentations des dépenses sont prévisibles par exemple dans le domaine de l'enseignement en lien avec l'assainissement nécessaire des bâtiments scolaires ; ces augmentations sont indépendantes de la fusion et les communes devront de toute façon y faire face. Enfin, l'analyse financière réalisée montre que le coefficient proposé est adapté pour assurer des nouvelles prestations et pour financer les investissements importants à venir dans les différentes localités.

La fusion peut soulever certaines craintes et comprend également certains risques qui sont énumérés dans le rapport. En identifiant ces risques au préalable, il est possible de prendre les mesures nécessaires pour les contrôler. Par exemple, pour répondre aux craintes concernant la perte de proximité, la convention prévoit d'organiser des assemblées citoyennes locales qui pourront faire des propositions à l'adresse des nouvelles autorités. Ces assemblées permettent de renforcer la proximité avec les nouvelles autorités et de prendre en compte les besoins spécifiques et l'identité des localités composant Basse-Areuse. Le soutien aux sociétés locales permet également à ces dernières d'assurer leur rôle central pour l'identité des différentes localités. Les noms d'Auvernier, de Bôle, de Boudry, de Colombier et de Cortaillod continueront à désigner ces localités. De même les anciennes armoiries pourront toujours être utilisées pour pavoyer.

Compte tenu des conclusions de l'étude de faisabilité, le Conseil communal est clairement d'avis que la fusion offre des opportunités réelles pour faire face aux défis qui attendent notre Commune dans de nombreux domaines. Ensemble, on peut mieux faire pour améliorer les prestations à la population. Le Conseil communal vous demande donc d'accepter l'arrêté et d'approuver ainsi la Convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est adoptée la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes, signée le 3 juillet 2023 par les conseils communaux desdites communes et approuvée à titre préalable par arrêté du Conseil d'Etat du 13 septembre 2023.

Article 2 : En cas d'adoption par les trois conseils généraux des communes intéressées, ladite convention sera soumise au référendum obligatoire dans chacune de ces communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix sans opposition.

7. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « En premier lieu, merci pour votre décision de ce soir. C'était une décision importante mais qui permet aussi, et je crois que c'était le vœu de beaucoup de gens ce soir, que ces questions soient transmises au peuple. On espère que les autres conseillers généraux décideront de la même manière.

Concernant la suite du processus, nous informons que des séances d'informations communales sont prévues. Celle pour Cortaillod est prévue le 31 octobre à 19h30 à la grande salle. Il y en aura également une le 1^{er} novembre à Boudry pour les gens de Boudry et une pour les gens de Milvignes à Auvernier le 2 novembre.

Ensuite, dans la mesure où des comités pro et contre se composent, une séance-débat est prévue le 8 novembre à la grande salle de Cortaillod où tout le monde sera invité à participer. Je vous remercie Monsieur le président. »

8. Divers et réponses aux questions écrites

M. Olivier RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dernièrement j'ai découvert avec beaucoup d'intérêt sur la feuille jaune reçue dans ma boîte aux lettres, le projet Perséides. A lire cette information, la Commune est particulièrement convaincue de l'intérêt de l'extinction de l'éclairage de nuit. J'ai le plaisir de voir que non seulement certains sont convaincus qu'on économise de l'électricité, mais qu'il y a aussi d'autres raisons d'éteindre une fois la nuit tombée. Je cite ladite feuille jaune : « La nuit n'est pas obscure, elle est magnifique et pleine de couleurs » ou encore « l'éclairage artificiel cause des dommages importants sur la faune nocturne » et pour terminer « c'est aussi l'occasion de nous abandonner au silence et à la nuit, méditer et ressentir. »

Je me suis mis à rêver. Dommage que ce ne soit qu'une seule nuit dans l'année, d'ailleurs elle a été nuageuse. Si c'est possible pour une nuit, on devrait quand même pouvoir le faire toute l'année, du moins en attendant nos éclairages intelligents qui s'éteindront tout seuls. Quant à moi et à quelques autres habitants, j'attendrai l'année prochaine pour m'abandonner au silence de la nuit, admirer la Voie lactée, me confronter à l'Univers pour retrouver mon humilité face à l'infini. Je vous remercie de votre attention. »

M. Laurent Schneider (PLR) : « Mesdames, Messieurs, pour votre information, Milvignes a également accepté la fusion ».

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Michel Jeanneret

Damien Monnier

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz